

M. Pepin: Madame le Président, il y a plusieurs façons de procéder dans ce cas. Mon honorable ami qui porte un très vif intérêt à la révision des tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau pourrait envisager cette solution pour financer les travaux d'expansion du CN. C'est l'un des moyens possibles pour répondre aux besoins de financement du CN.

* * *

LE CODE DU TRAVAIL DU CANADA

LES MODIFICATIONS CONCERNANT LE PERSONNEL DE TRAIN

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Transports et je l'en ai déjà avisé. Comme le sait le ministre, un problème perturbe à l'heure actuelle l'exploitation ferroviaire du CP dans la région des Rocheuses. Je suis en communication constante avec le ministre du Travail et le personnel de train intéressé.

Comme la principale cause du problème réside dans le fait que le personnel de train doit faire des journées de travail de 11 heures, j'aimerais demander au ministre s'il est d'accord pour que l'on recommande au ministre du Travail de prévoir une loi fédérale qui permettrait au personnel de train, et à d'autres travailleurs dont les conditions de travail sont de compétence fédérale, de prendre le temps de manger lorsqu'ils sont en service. Certains membres du personnel de train ont été congédiés pour avoir pris cette liberté. Je demande au ministre du Travail également s'il est disposé à recommander que le Code du travail soit modifié en conséquence.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le député a effectivement fait des recommandations et des propositions auprès de mon bureau en vue de la solution du problème de relations de travail qui existe à Revelstoke. Je l'en remercie, mais je lui précise que c'est là essentiellement un problème de relations patronales-syndicales et que, par conséquent, je transmettrai le dossier au ministre du Travail.

● (1200)

Hier, j'ai envoyé des télégrammes aux deux parties pour les inviter à résoudre ce problème le plus tôt possible. Il est évident que ces conflits de travail nuisent à l'économie de l'Ouest, voire à l'économie de l'ensemble du pays.

M. Parker: Madame le Président, cette question intéresse sûrement le ministre des Transports. Étant donné que son ministère a autorisé la réduction des équipages des trains, surtout dans la section des Rocheuses où les employés...

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député semble entamer un débat au lieu de poser une question. Je lui saurais gré de se montrer plus simple et plus bref.

M. Parker: Madame le Président, ma question au ministre des Transports est la suivante. Étant donné que le ministre a autorisé la réduction des équipages et que les employés subissent une perte de \$175 par mois lorsqu'ils sont affectés à des postes de serre-freins sur les trains de marchandises de l'Ouest,

Questions orales

ce qui entraîne un ralentissement des activités, le ministre voudrait-il demander au CP de maintenir les équipes de trois hommes dans les trains de la section est des Rocheuses, afin d'accélérer le trafic-marchandises?

M. Pepin: Madame le Président, ces paroles m'étonnent de la part d'un socialiste. Il appartient aux travailleurs et à l'employeur de négocier le nombre d'employés qui doivent être à leur poste, et combien de temps ils doivent avoir pour la pause-café ou le dîner. Mon ministère n'a pas à s'ingérer dans des questions relevant de la négociation collective. Dans le cas qui nous intéresse, il y a un conflit entre la direction et les employés. Tout ce que je peux faire, et je l'ai déjà fait, c'est d'inciter les parties à s'entendre le plus rapidement possible.

Comme je l'ai dit hier, des membres de la CCT de la division de l'Ouest ont prêté leur concours, tout comme des responsables de la coordination des grains de Winnipeg. Un certain nombre de personnes ont tenté de résoudre le problème, mais les parties n'ont pas encore réussi à s'entendre. J'espère cependant qu'elles le pourront dans les prochains jours.

* * *

LE MULTICULTURALISME

LES SUBVENTIONS AUX GROUPES RELIGIEUX

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, ma question fait suite à celle qu'a posée mon collègue le député d'Edmonton-Nord. Elle s'adresse au ministre d'État (Multiculturalisme). Si j'ai bien compris la réponse que le ministre a donnée à mon collègue, au sujet du financement du Conseil canadien des chrétiens et des juifs, ce Conseil ne recevra rien du tout parce qu'il s'agit d'un organisme essentiellement religieux. Mis à part le fait que je ne suis pas d'accord sur ce dernier point, j'estime que le Conseil a pour but de promouvoir la compréhension entre les groupes religieux du pays.

C'est pourqu^{oi} je me demande si le ministre pourrait nous préciser s'il existe des directives ou des critères s'appliquant au financement fourni dans le cadre de la politique du multiculturalisme et si le ministre et ses services refusent toute subvention aux groupes qui ont des fondements religieux?

Une voix: Discrimination.

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)): Madame le Président, j'ai entendu un membre d'en face crier à la discrimination, mais je n'y vois rien de plus qu'une interjection idiote. Je pense que c'est injuste envers moi ou envers quiconque se préoccupe de multiculturalisme, et je pense qu'on s'en soucie de tous les côtés de la Chambre, du moins à ma connaissance.

Je fais de mon mieux pour être franc à ce sujet. L'existence de différentes religions qui sont également reliées à une base politique suscite des problèmes. Le multiculturalisme, d'après ma conception, est une politique approuvée par tous les côtés de la Chambre qui a pour but d'encourager les échanges entre les Canadiens, quelle que soit leur origine.